

Finances, achats publics et systèmes d'information
Commande publique

Décision n° 2023-202

Objet : Signature du marché public relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux – lot n°2

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 5 avril 2023 sur les supports de publication du JOUE (avis n°2023/S070-205479), du BOAMP (avis n°23-45619) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°3957592),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville et l'avis de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2023

Considérant que l'offre pour le lot n°2 de la société CLIMATER est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer un marché de service relatif à l'exploitation des installations de climatisation, comprenant des prestations de maintenance et de conduite des équipements, avec la société CLIMATER dont le siège social est situé 3-5 rue des deux Communes – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée de quatre ans prenant effet à compter de sa notification dont la forme du prix mixte est fixée sur toute la durée du marché (hors révision de prix), à un montant de 182 224 euros TTC.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 11 juillet 2023




Philippe LAURENT